

Questions orales

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NOUVELLE DE L'ACCEPTATION D'UNE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE SOCIÉTÉ PAR UN ANCIEN HAUT FONCTIONNAIRE DU CONSEIL PRIVÉ

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais parler d'une affaire grave au premier ministre, qui est en train de retourner à sa place. D'après un article paru dans le *Mail-Star* de Halifax, il semble que Michael Kirby, ex-greffier du Conseil privé, a accepté une nomination au conseil d'administration de la société National Sea Products Limited, laquelle a obtenu et va toucher des millions de dollars de deniers publics aux termes d'un marché passé avec le gouvernement du Canada. Quelles que soient les lois que cette nomination enfreint, il semble en tout cas qu'elle enfreigne manifestement les règles imposées par le premier ministre en vue d'interdire à d'anciens hauts fonctionnaires de représenter des sociétés commerciales dans les domaines dont ils se sont occupés, soit, dans le cas de M. Kirby, la réorganisation des pêches de l'Atlantique.

Le premier ministre est-il au courant de l'activité de M. Kirby, qui est actuellement sénateur? Va-t-il veiller à faire appliquer les règles sur les conflits d'intérêts concernant les anciens titulaires de charge publique? Nous voulons à tout prix éviter d'être témoins d'une nouvelle infamie de la part d'un ancien haut fonctionnaire de l'État.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse à la première question est non, je ne le savais pas, mais je vais me renseigner. Je suppose toutefois que le député a légèrement et sans doute involontairement déformé la réalité. J'ai cru l'entendre dire que M. Kirby avait été secrétaire du Conseil privé. Ce n'est pas le cas, monsieur le Président. Il s'est occupé pendant un certain temps des relations fédérales-provinciales au cabinet du premier ministre, je crois, mais je vais vérifier.

M. Crosby: Monsieur le Président, chacun sait que le 28 avril 1982, en réponse à une question que j'avais posée à la Chambre, un ministériel m'a répondu que M. Kirby était secrétaire des relations fédérales-provinciales auprès du cabinet à l'époque. C'était il y a moins de deux ans. Les directives dont je parle s'appliquent sans aucun doute aux titulaires de charges qui ont quitté leur poste depuis moins de deux ans.

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre de réfléchir sérieusement aux directives dont je viens de parler. Je lui demande de réfléchir sérieusement au fait que les anciens hauts fonctionnaires doivent éviter de donner l'impression qu'ils facilitent l'accès à des documents confidentiels en rapport avec la charge qu'ils détenaient. Je demande au premier ministre de s'engager à effectuer des vérifications sans tarder. Si l'on a enfreint les directives ou l'une des dispositions de la loi sur le Sénat et la

Chambre des communes ou d'autres lois, peut-il prendre des mesures immédiatement pour mettre un terme à cette activité illégale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député anticipe la réponse lorsqu'il qualifie cette activité d'illégale. Je pense être un peu plus objectif que lui. Je vais prendre note de la question et obtenir une réponse à son intention.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REFUS D'ACCORDER UN VISA D'ENTRÉE À L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE GREC DE JÉRUSALEM

M. Ian Watson (Châteauguay): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre d'État (Commerce international). Sauf erreur, Mgr. Cappucci, archevêque catholique grec de Jérusalem, devait entreprendre une tournée de conférences au Canada cette semaine, mais on lui a refusé un visa d'entrée sous prétexte qu'il est considéré comme un terroriste parce que les Israéliens l'ont reconnu coupable, peut-être à tort, de contrebande d'armes.

Le gouvernement devrait savoir que l'archevêque a ouvertement accusé les Israéliens de harceler les populations chrétienne et musulmane de Jérusalem—au point que le nombre de Chrétiens à Jérusalem est passé de 45,000 à 8,000—ce qui aurait fait de lui la victime toute désignée d'un coup monté par Massad, le service de renseignement israélien.

Je demande au ministre d'expliquer comment le secrétariat d'État aux Affaires extérieures est en droit de refuser ce visa, privant ainsi les Canadiens de leur droit d'accès à l'information, alors que, l'an passé, le gouvernement ne s'est pas opposé à l'entrée du général Sharon, auteur d'un acte méprisable de terrorisme international, l'invasion du Liban, qui est directement responsable de plusieurs violations flagrantes et démontrées de la convention de Genève?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): En réponse à la question du député, monsieur le Président, je tiens à dire que l'archevêque n'a pas obtenu son visa parce que le Canada a toujours eu comme politique de ne pas admettre quiconque a commis des actes qui incitent directement à la violence, peu importent ses opinions politiques.

Dans le cas d'autres personnes, je dis sans ambages, et le député le sait peut-être, que le représentant de l'OLP aux Nations Unies est déjà venu au Canada à quatre reprises, si j'ai bonne mémoire, mais que nous avons toujours fermé la porte aux membres de la Jewish Defence League que leurs ennemis avaient accusés d'actes de violence. Je dois dire que si le visa a été refusé, c'est surtout parce que le tribunal a trouvé l'archevêque coupable d'avoir participé à un acte de violence.